

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2021

PRÉSENTS : Danièle AUMONT, Gilles BARBIER, Mireille BASNEVILLE, Yves CANONNE, Xavier COULON, Martine GUERAUD, Morgane GUEZET, Viviane MAHIEU, Frédéric MALVAUD, Marc REGNIER

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Yves CANONNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Viviane MAHIEU

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 05 MAI 2021

Le compte de la séance du 05 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

APPEL A PROJET RESTAURATION DES LANDES DU MONT DE DOVILLE : CONVENTION AVEC DES ELEVEURS

Dans le cadre de l'appel à projet restauration écologique, le CPIE préconise que les landes du Mont Colquin (parcelle A 642) soient entretenues par le pâturage et propose que des conventions de gestion agricole soient passées avec des exploitants ou des éleveurs. Trois personnes sont intéressées : M.LECAUDEY, M.LEMONNIER et Mme BUHAGIAR. Une indemnité d'occupation annuelle de 9.22€ par hectare sera demandée. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise le maire à signer les conventions de gestion agricole et fixe l'indemnité d'occupation annuelle à 9.22€ par hectare.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE LA SOCIETE DE CHASSE POUR LE BROYAGE SUR LE MONT

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 250€ à la société de chasse afin de l'aider à financer le broyage du Mont.

VENTE D'UN CAVEAU

Le conseil municipal décide de vendre un caveau à M. AMBROISE Louis au tarif de 1 450€ (prix d'achat).

LOTISSEMENT DU GRAND CHENE

Le cabinet SAVELLI a refait une esquisse de lotissement pour un aménagement de 8 lots sur la parcelle communale ZC 111. Il présente un devis 14 394€ pour l'établissement du permis d'aménager, le bornage des parcelles et le géofoncier. Le conseil municipal accepte et autorise le maire à signer le devis.

Vu par Nous, Maire de la Commune de ST-NICOLAS-DE-PIERREPONT, pour être affiché le 08 juillet 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A ST-NICOLAS-DE-PIERREPONT, le 08 juillet 2021

**Le Maire,
Yves CANONNE**

